

Procès-verbal de la séance du jeudi 22 mai 2025
Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
de la commune de RIVES-DU-COUESNON
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à vingt heures et quarante-cinq minutes, le conseil municipal légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Saint-Jean-sur-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 16 mai 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 25

Présents (17) :

M.	LEBOUVIER	David
M	ERARD	Joseph
M.	LÉONARD	Gilbert
Mme	GILLETTE	Corinne
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	TUROCHE	Bernard
Mme	PIGEON	Véronique
M.	ROYER	Didier
M.	LEMOINE	Loïc

M.	FROC	Dominique
M.	GODEUX	Wilfrid
M.	JALLOIN	Ludovic
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	DELAUNAY	Fiona
Mme	KAZUMBA	Lelu
Mme	HELIES	Karine
M.	ROY	Johann

Absents excusés (6) dont (2) pouvoir :

Madame CHARRAUD Isabelle a donné pouvoir à Madame Véronique PIGEON.

Madame DALLÉ Lorane a donné pouvoir à Madame Corinne GILLETTE.

Madame CORNÉE Christelle.

Monsieur PRIGENT Joël.

Madame CORNEC Chrystèle.

Madame DESGUERETS Chrystèle.

Absents (2) :

Madame ROGER Ramatoulaye.

Madame ANDRE BENOAHADA Marine.

Secrétaire de séance :

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux :

- à désigner un secrétaire de séance : *Madame DELAUNAY Fiona est désignée secrétaire de séance.*

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux :

- pour ceux qui étaient présents lors de la réunion du 24 avril 2025 à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations de cette séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

Ajout à l'ordre du jour : Reprise de concession communale

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

Finances :

1. Etude pour la redynamisation du cœur de bourg de Saint-Jean-sur-Couesnon : sélection du maître d'œuvre
2. Etude pour la redynamisation du cœur de bourg de Saint-Jean-sur-Couesnon : demande de subvention à Fougères agglomération au titre du FIH
3. Etude pour la redynamisation du cœur de bourg de Saint-Jean-sur-Couesnon : demande de subvention à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne au titre de l'accompagnement pré-opérationnel
4. Etude pour la redynamisation du cœur de bourg de Saint-Jean-sur-Couesnon : demande de subvention au titre du programme PVD
5. RESCOPERI phase 1 : demande de subvention à Fougères Agglomération au titre du Fonds de Développement des communes (année 3)
6. Financement des écoles année scolaire 2024-2025
7. ZAC de la Prairie tranche 2 : lots en dation
8. Répartition de l'actif et du passif du SIRS du Couesnon
9. Reprise de concession communale

Décision du maire

Questions diverses.

1. DCM2025.5.43 ETUDE PRE-OPERATIONNELLE POUR LA REDYNAMISATION DU CŒUR DE BOURG DE SAINT-JEAN-SUR-COUESNON : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique,

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique,

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu le dossier de consultation des entreprises,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence ouvert publié sur le portail de Mégalis Bretagne, le 7 mars 2025, et fixant au 18 avril 2025, à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude pré-opérationnelle de redynamisation du cœur de bourg de Saint-Jean-sur-Couesnon,

Le cœur de bourg de Saint-Jean-sur-Couesnon est marqué par un dynamisme (nombreux services et équipements notamment dédiés à l'enfance, faible vacance) mais affiche toutefois des signes de fragilité, notamment sur le maintien des derniers commerces (boulangerie, mais aussi café-restaurant). La commune envisage la création d'une nouvelle boulangerie, mieux située et plus grande, aux abords de l'église.

Il existe en effet aux abords de l'église deux anciens terrains de tennis offrant du foncier communal non bâti et dont les usages futurs restent incertains. Une précédente étude, avait soulevé par ailleurs les enjeux d'amélioration des abords de l'église, afin de valoriser le paysage et réorganiser le stationnement.

Le programme Petite Ville de Demain dont la commune est lauréate, incite par ailleurs la commune à questionner la faisabilité d'opérations d'habitat en cœur de bourg, en réfléchissant notamment aux typologie (offre Séniors et inclusive notamment) et à la compacité des formes urbaines (densité).

Face à ces enjeux complexes, la commune a lancé une étude pré-opérationnelle pour évaluer la faisabilité du transfert de la boulangerie, repenser l'espace autour de l'église pour favoriser la transition écologique et envisager des transformations à long terme pour dynamiser le bourg.

Vu les auditions réalisées le jeudi 15 mai 2025,

Réunie le 22 mai à 20h, la commission d'appel d'offres, dite CAO, propose d'attribuer à CLENET BROSSET BNR ARCHITECTES, sise 14 H rue du Pâtis Tatelin, 35700 RENNES, le marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude pré-opérationnelle relative à la redynamisation du cœur de bourg de Saint-Jean-sur-Couesnon. Le coût de cette mission s'élève à 28 100 € HT (dont 19 525 € HT pour la tranche ferme) soit 33 720 € TTC.

Vu l'avis de la CAO de Rives-du-Couesnon, le 22 mai 2025,

Considérant la volonté de la commune à redynamiser le cœur de bourg de Saint-Jean-sur-Couesnon par le développement de l'offre en matière d'habitat, d'activités et de services,

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de cette prestation sont inscrits au budget 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 22 mai 2025 à 20h, et d'attribuer à CLENET BROSSET BNR ARCHITECTES, le marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude pré-opérationnelle de redynamisation du cœur de bourg de Saint-Jean-sur-Couesnon.

AUTORISE Monsieur le maire, à signer le marché correspond avec CLENET BROSSET BNR ARCHITECTES, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

2. DCM2025.5.44 ETUDE PRE-OPERATIONNELLE POUR LA REDYNAMISATION DU COEUR DE BOURG DE SAINT-JEAN-SUR-COUESNON : DEMANDE DE SUBVENTION A FOUGERES AGGLOMERATION AU TITRE DU FIH

Rives-du-Couesnon est lauréate du programme « Petites Villes de Demain » 2021-2026. Pour poursuivre son opération de revitalisation, la commune souhaite lancer une étude de faisabilité à l'échelle du centre-bourg de Saint-Jean-sur-Couesnon. Le conseil municipal envisage ainsi de réfléchir aux conditions d'aménagements possibles pour répondre aux différents besoins recensés à l'échelle de deux secteurs prioritaires situés en cœur de bourg, à proximité de l'église et de la mairie, et notamment sur le développement d'opérations nouvelles d'habitat en densification.

Au titre de l'action 2 du PLH « réalisation d'une étude sur l'habitat et le foncier en renouvellement urbain » de Fougères agglomération, la collectivité peut bénéficier d'un financement de l'étude à hauteur de 2 500 €.

Coût de l'opération		Financements			
Désignation des dépenses	montant	Désignation des recettes		taux en %	montant
Etude pré-opérationnelle	28 100,00	Banque des territoires	PVD	50%	14 050,00
		EPFB	volet foncier habitat privé (tranche optionnelle)	9%	2 572,50
		Fougères Agglomération	FIH	9%	2 500,00
		Rives-du-Couesnon	autofinancement	32%	8 977,50
TOTAL	28 100,00	TOTAL		100,0%	28 100,00

Entendu l'exposé Monsieur le Maire et après avoir présenté le plan de financement, il est proposé à l'organe délibérant de solliciter Fougères agglomération pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de cette étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE une subvention d'un montant de 2 500 € auprès de Fougères Agglomération dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle relative à la redynamisation du cœur de bourg de Saint-Jean-sur-Couesnon.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération.

3. DCM2025.5.45 ETUDE PRE-OPERATIONNELLE POUR LA REDYNAMISATION DU COEUR DE BOURG DE SAINT-JEAN-SUR-COUESNON : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE

Rives-du-Couesnon est lauréate du programme « Petites Villes de Demain » 2021-2026. Pour poursuivre son opération de revitalisation, la commune souhaite lancer une étude de faisabilité à l'échelle du centre-bourg de Saint-Jean-sur-Couesnon. Le conseil municipal envisage ainsi de réfléchir aux conditions d'aménagements possibles pour répondre aux différents besoins recensés à l'échelle de deux secteurs prioritaires situés en cœur de bourg, à proximité de l'église et de la mairie, et notamment sur le développement d'opérations nouvelles d'habitat en densification.

Au titre de la réalisation d'étude pré-opérationnelles en renouvellement urbain intégrant un volet foncier sur de l'habitat privé, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne peut accompagner financièrement la collectivité.

Coût de l'opération		Financements			
Désignation des dépenses	montant	Désignation des recettes		taux en %	montant
Etude pré-opérationnelle dont tranche ferme dont tranche optionnelle	28 100,00 € 19 525,00 € 8 575,00 €	Banque des territoires	PVD	50%	14 050,00 €
		EPFB	volet foncier habitat privé (tranche optionnelle)	9%	2 572,50 €
		Fougères Agglomération	FIH	9%	2 500,00 €
		Rives-du-Couesnon	autofinancement	32%	8 977,50 €
TOTAL	28 100,00 €	TOTAL		100,0%	28 100,00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir présenté le plan de financement, il est proposé à l'organe délibérant de solliciter, dans le cadre de la tranche optionnelle de cette étude, une subvention après de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne

SOLLICITE l'EPFB pour la contractualisation d'une convention d'étude et de veille foncière.

4. DCM2025.5.46 ETUDE PRE-OPERATIONNELLE POUR LA REDYNAMISATION DU COEUR DE BOURG DE SAINT-JEAN-SUR-COUESNON : DEMANDE DE SUBVENTION A LA BANQUE DES TERRITOIRES AU TITRE DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Rives-du-Couesnon est lauréate du programme « Petites Villes de Demain » 2021-2026. Pour poursuivre son opération de revitalisation, la commune souhaite lancer une étude de faisabilité à l'échelle du centre-bourg de Saint-Jean-sur-Couesnon. Le conseil municipal envisage ainsi de réfléchir aux conditions d'aménagements possibles pour répondre aux différents besoins recensés à l'échelle de deux secteurs prioritaires situés en cœur de bourg, à proximité de l'église et de la mairie, et notamment sur le développement d'opérations nouvelles d'habitat en densification.

Au titre de l'appui en ingénierie du programme « Petite Ville de Demain », la collectivité peut bénéficier via de la Banque des Territoires d'un co-financement de cette étude à hauteur de 14 050 €, soit 50% du montant total des prestations arrêtées à 28 100 € HT et portées par le cabinet CLENET BROSSET BNR ARCHITECTES.

Coût de l'opération		Financements			
Désignation des dépenses	montant	Désignation des recettes		taux en %	montant
Etude pré-opérationnelle	28 100,00 €	Banque des territoires	PVD	50%	14 050,00 €
		EPFB	volet foncier habitat privé (tranche optionnelle)	9%	2 572,50 €
		Fougères Agglomération	FIH	9%	2 500,00 €
		Rives-du-Couesnon	autofinancement	32%	8 977,50 €
TOTAL	28 100,00 €	TOTAL		100,0%	28 100,00 €

Entendu l'exposé de M. Lebouvier et après avoir présenté le plan de financement, il est proposé à l'organe délibérant de solliciter la Banque des Territoires pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de cette étude et au titre du programme « Petites Villes de Demain ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE une subvention d'un montant de 14 050 € auprès de la Banque des Territoires dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle pour la redynamisation du cœur de bourg de Saint-Jean-sur-Couesnon.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération.

5. DCM2025.5.47 RESCOPERI PHASE 1 : DEMANDE DE SUBVENTION A FOUGERES AGGLOMERATION AU TITRE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES

Vu l'article 5214-16 (V) du code général des collectivités territoriales ;

Considérant le projet de « Restructuration des équipements scolaire et périscolaire » de Saint-Jean-sur-Couesnon désigné RESCOPERI ;

Sur proposition du Maire, la commune sollicite une subvention au titre du Fonds de Développement des Communes 2025 pour un montant de 40 216 €, pour financer la phase 1 des travaux de restructuration des équipements scolaire et périscolaire de Saint-Jean-sur-Couesnon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : de solliciter Fougères Agglomération à hauteur de 40 216 € au titre du Fonds de Développement des Communes pour l'année 2025 dans le cadre du projet RESCOPERI phase 1.

Article 2 : de préciser le plan de financement du projet « RESCOPERI » phase 1 :

Opération RESCOPERI	Montant dépenses HT	Financement	Montant recettes HT
Maîtrise d'œuvre	215 984,75	DETR	210 000
Relevé topographiques	9 500	DSIL	150 000
bornage	1 150	CAF	270 000
Etude géotechnique	10 250	Bien vivre partout en Bretagne	335 162
Mission CT	8 535	AAP bâtiments performants	125 000
Mission SPS	3 108	CDST département	433 363
Diagnostic amiante et plomb	1 685	Fougères Agglo FDC 2023	40 216
Travaux phase 1	2 382 014,08	Fougères Agglo FDC 2024	40 216
		Fougères Agglo FDC 2025	40 216
		Autofinancement	988 053,83
Total Dépenses	2 632 226,83 €	TOTAL recettes	2 632 226,83 €

Article 3 : le Maire et le comptable public assignataire de Fougères Collectivités sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

6. DCM2025.5.48 FINANCEMENT DES ECOLES : ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison de la dissolution du syndicat intercommunal de regroupement scolaire du COUESNON le 31 décembre 2024, c'est désormais la conférence d'entente intercommunale qui détermine les modalités de financement annuel des écoles. Ces décisions sont ensuite ratifiées par les conseils municipaux des communes membres. Ainsi, chaque commune contribue au financement des écoles situées sur son territoire selon des critères communs.

Lors de la première réunion de coopération scolaire entre Rives-du-Couesnon et La Chapelle Saint-Aubert, qui s'est tenue le 22 avril, le financement des écoles pour l'année scolaire 2024-2025 a été arrêté comme suit :

- **Frais de fournitures scolaires** : 29 € par élève
- **Frais pédagogiques** : 400 € par classe
- **Frais de fonctionnement** : 50 € par classe
- **Classe découverte** : 14 € par élève, versés à l'OCCE

Les quatre postes de dépenses précitées sont pris en charge par chaque commune en fonction de ses établissements scolaires.

- **Frais de l'amicale laïque** : 200 € par an selon la quote-part suivante :
 - 80% Rives-du-Couesnon soit 160 €
 - 20% La Chapelle Saint-Aubert soit 40 €
- **Appel transport** : 45 € / élève

La cotisation transport est appelée exclusivement par la commune de Rives-du-Couesnon.

Le nombre d'enfants pris en compte est basé sur les effectifs des établissements scolaires au 1er octobre 2024.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif aux propositions formulées lors de la réunion de coopération scolaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 POUR et 1 ABSTENTION (J. Erard) :

ACCEPTÉ le financement des écoles et ses modalités telles que présentées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération.

7. DCM2025.5.49 ZAC DE LA PRAIRIE TRANCHE 2 : LOTS EN DATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le dossier de création de la ZAC de la Prairie par délibération du 8 février 2008 ;

Vu le dossier de réalisation de la ZAC de la Prairie par délibération du 17 février 2009 ;

Vu le budget Annexe de la ZAC de la Prairie ;

Vu l'avis de la commission urbanisme et habitat réunie le 14 avril 2022 ;

Vu la saisine de France domaine en date du 17 mai 2022 ;

Vu la délibération n°2022.5.52 du 19 mai 2022 fixant le prix des lots libres de constructions à vocation d'habitat,

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de répondre à une demande croissante de logements, la commune de Rives-du-Couesnon a décidé d'étendre l'urbanisation de la ZAC de la Prairie en une 1^{ère} Tranche de commercialisation, composée de 16 lots pour une superficie de 7 758 m² réalisée en 2011, ayant pour vocation première d'accueillir

des constructions à usage d'habitation de types maisons individuelles mixant également avec de l'habitat intermédiaire ou de petits collectifs.

La Tranche 2 de commercialisation est située au Sud-ouest de Saint-Jean-sur-Couesnon, d'une superficie cessible totale de 19 557 m² pour 35 lots répartis comme suit :

- 3 lots (N°1-01, N°1-08 et N°1-19) d'une surface de 1 097 m² mis en dation ;
- 2 lots (N°1-14 et N°1-23) d'une surface de 2 878 m² mis à disposition de Fougères Habitat pour y construire des logements locatifs.

La superficie restant à commercialiser d'une superficie de 15 631 m² regroupe 30 lots libres de constructeurs à vocation d'habitat ou tout autre usage conformément au dossier de réalisation de la ZAC de la Prairie.

Considérant la nécessité de fixer les prix pour les lots en dation,

Considérant que la délibération communale n°2022.5.52 du 19 mai 2022 n'a pas arrêté les prix pour les lots en dation,

Monsieur Erard, adjoint référent à la commission « finances » présente la proposition de prix des lots en dation établie lors de la commission finances du 20 novembre 2023. Le mode de calcul retenu correspond au coût de revient pour la collectivité soit :

Références cadastrales	Lot	Surface	Dation	Prix de la dation HT	TVA sur marge*	Bénéficiaire
YB 159	1-01	370 m ²	370m ²	31 820 €	6 002,88 €	Cts PERRIN
YB 178	1-19	278 m ²	278m ²	23 908 €	4 510,27 €	Cts PERRIN
YB 166	1-08	449 m ²	400m ²	30 400 €	5 689,60 €	Cts REPESSE

* La TVA sur marge est supportée par la commune de Rives-du-Couesnon.

Soit une valeur totale des lots en dation pour la Tranche 2 de la ZAC de la Prairie de 86 128 €.

Monsieur le Maire précise que les conjoints Perrin recevront ultérieurement 2 lots dans la tranche 3 de la ZAC de la Prairie.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'accepter la fixation du prix des lots en dation dans les conditions exposées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2023.11.124 du 7 décembre 2023.

8. DCM2025.5.50 DISSOLUTION DU SIRS DU COUESNON : CONDITIONS BUDGETAIRES ET COMPTABLES DE LA LIQUIDATION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-33, L5211-25-1 et L5211-26,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 1976 modifié portant création du syndicat intercommunal de regroupement scolaire de Saint-Georges-de-Chesné, Saint-Jean-sur-Couesnon, Vendel et La Chapelle-Saint-Aubert,

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2019-07-08-003 du 8 juillet 2019 autorisant la modification des statuts et le changement de dénomination du syndicat en SIRS du Couesnon,

Considérant qu'un syndicat peut être dissout par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres,

Considérant les délibérations des 28 mars 2024 (SIRS, n°2024032801), 6 juin 2024 (Rives-du-Couesnon, n°2024.5.69) et 31 octobre 2024 (La Chapelle Saint-Aubert, n°2024.39), actant la dissolution du syndicat intercommunal de regroupement scolaire (SIRS) du Couesnon au 31 décembre 2024,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante les conditions budgétaires et comptables de la liquidation du SIRS du Couesnon. Ces conditions sont précisées dans l'annexe jointe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE les conditions de liquidation du syndicat, telles que décrites ci-après et précisées dans l'annexe de la présente délibération.

SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine, l'arrêté de dissolution du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire du Couesnon.

L'annexe est jointe à la présente délibération.

1. LES RESULTATS

Les résultats de clôture du syndicat dissous sont les suivants :

Section de fonctionnement	+ 6 829,87 €
Section d'investissement	- 1 063,73 €

Ces résultats sont repris en intégralité au budget de la commune de Rives-du-Couesnon :

- à la ligne 002 pour le résultat de fonctionnement.
- à la ligne 001 pour le résultat d'investissement ;

2. L'ACTIF ET LE PASSIF

2.1 Etat des immobilisations

Les collectivités membres du syndicat ont validé le principe de répartition de l'état de l'inventaire et ont procédé à son toilettage. Les écritures présentées ci-après sont affectées à la commune de Rives-du-Couesnon :

Compte	N° inventaire	Désignation	Valeur initiale	Date d'entrée
2183	INV053	matériel informatique fre fc20144131	4215 €	04/05/2015
2183	2015VIDEOPROJ35269	video proj + ordi ecole st georges fa20151520 du 260915 delib du 310815 et 051015	1145 €	28/10/2015
2182	201510003218201	achat autocar iveco dw 830 vq f42676 du 271015 delib du 141014 ae du 141014 fiche de recensement	138000 €	06/11/2015
2182	201510003218202	achat autocar dw033vr f42678 du271015 delib du 141014 ae du 141014 fiche de recensement	138000 €	06/11/2015
2183	2016STJ10002STG2183	achat materiel infor 4e classe st jean et st georges fa20161247 du 170916 delib du 050716	5669,93 €	10/10/2016
2184	2017MOB13ECL	remboursement mobilier 13e classe	2576,95 €	30/11/2017
2183	2017MATINFO1	achat enceintes multiroom et bluetooth	23947 €	19/12/2017

2183	ENIR2018	materiel informatique et numerique app enir 2018	50604 €	15/04/2019
2183	2020MATINF01	achat materiel informatique	17330,40 €	12/03/2020
2183	MAT 2021-2022	materiel informatique ouverture 15eme classe a vendel 1ere partie dalle numerique et portable	5194,80 €	08/12/2021
2183	2021 MAT INFO SGC ET SJC	materiel informatique ecoles de st georges de chesne et de st jean sur couesnon	11449,63 €	21/01/2022
2183	2021 MAT INFO 15EME CLASS	materiel informatique ouverture 15eme classe a vendel solde casier mobile avec 10 tablettes	4171,63 €	21/01/2022
2051	BENEYLU SCHOOL 06022022	licence beneylu school 3 ans socle numerique ecoles elementaires	1118,40 €	09/03/2022
2051	RN01	ressources numeriques ecole de st jean sur couesnon et st georges de chesne	1089,95 €	11/05/2022
2183	2024 MAT INFO LCSA ET V	achat 2 portables de direction et licence	2037,60 €	04/06/2024
TOTAL			406 550,29 €	

Les immobilisations restantes et reportées ci-après sont mises à la réforme :

Compte	N° inventaire	Désignation	Valeur initiale	Date d'entrée
2188	6	projecteur	85,07 €	01/01/1981
2188	4	magneto	69,05 €	01/01/1981
2188	3	projecteur diapos	75,92 €	02/11/1982
2188	7	2 bancs	64,03 €	01/01/1983
2188	8	table et 7 chaises	111,2 €	28/02/1984
2188	11	magnetophone	85,37 €	28/02/1984
2184	12/2184	meublier	9360 €	01/01/1985
2188	12	tables et chaises	146,03 €	01/01/1985
2188	15	matelas	129,58 €	01/01/1985
2188	14	1 banc avec dossier	40,70 €	01/01/1985
2188	13	1 banc sans dossier	33,84 €	01/01/1985
2188	18	magnetophone ecole st jean	76,22 €	15/12/1986
2188	21	4 pupitres a 60f	36,59 €	01/01/1987
2188	19	1 table,4 chaises ecole vendel	101,22 €	30/09/1987
2188	20	electrophone ecole vendel	76,22 €	30/09/1987
2188	45	extincteurs car	112,82 €	01/01/1988
2188	22	fourniture couverture	83,47 €	08/03/1991
2188	23	matelas	86,31 €	03/05/1991
2188	31	tricycle	117,08 €	24/01/1992
2188	32	mini basket+projecteur 1500 af	201,23 €	17/02/1992
2188	27	jeux divers(cerceaux anneaux)	154,58 €	02/04/1992
2188	30	tissus decouvertes	107,15 €	02/04/1992
2188	28	jeux divers	70,58 €	02/04/1992
2188	29	mots decouvertes	47,26 €	02/04/1992
2188	24	livres divers	4443,59 €	06/07/1992
2188	42	materiel informatique	6280,90 €	28/02/1994
2188	36	2 televiseurs radiola	426,86 €	29/03/1994
2188	43	magnetoscope sony hi 8	1919,49 €	28/02/1995
2188	44	comescope sony hi 8	1507,87 €	28/02/1995

2188	41	materiel video	1353,44 €	28/02/1995
2188	40	materiel informatique	594,55 €	28/02/1995
2188	46	5 lits de repos	449,56 €	19/12/1995
2188	50	micro ordinateur	1643,86 €	01/01/1996
2188	48	divers securite	898,69 €	01/01/1996
2188	47	pluviometre girouette	97,87 €	01/01/1996
2188	51	imprimante canon,accessoires	397,89 €	31/12/1996
2188	52-98	pack minidisc sony+minidisks	410,09 €	04/06/1998
2188	54-99	magnetoscope fre 43064 sharp	181,41 €	22/11/1999
2188	55-99	ordinateur fre 85519 packard b	4914,80 €	20/12/1999
2188	56-99	lecteur fre 4912	89,94 €	20/12/1999
2188	57-00	3 imprimantes+comescope numeri	1533,64 €	24/07/2000
2188	59-00	imprimante epson stylus photo	425,33 €	22/11/2000
2188	58-00	chaîne aiwa-330md + sx wnh 330	379,60 €	22/11/2000
2188	61-00	micro packard bell club 2602 c	3608,47 €	19/12/2000
2188	60-00	velo + tricycle special	257,64 €	19/12/2000
2188	62-00	coffret voitures + 2 plateaux	186,74 €	19/12/2000
2188	MAT2001-001	2 lots de 2 lits pliants t5015	196,92 €	21/05/2001
2188	MAT2001-002	ordinateur imac g3/500 + modem	1370,75 €	19/11/2001
2188	MAT2001-003	appareil sony cybert shot dsc	1177,67 €	19/11/2001
2188	MAT2001-004	kart 3 roues + 3 tricycles	818,65 €	11/12/2001
2188	MAT2001-005	10 couchettes +cadre roulettes	490,89 €	11/12/2001
2188	MAT2002-004	machine a laver aeg lf 70530	654,01 €	18/01/2002
2188	MAT2002-006	10 couchettes	410 €	03/10/2002
2188	MAT2002-005	cadre a roulettes	41,15 €	03/10/2002
2183	MAT2002-001	micro montage video (micro c)	4550,60 €	02/12/2002
2183	MAT2002-002	appareil numerique imac snow	960,63 €	02/12/2002
2188	MAT2002-003	appareil photo numerique nikon	446,40 €	02/12/2002
2188	MAT2003-002	video projecteur/lampe/ecran	4473,04 €	10/05/2003
2188	MAT2003-001	magnetoscope vhs sony se 820	259,90 €	12/05/2003
2183	MAT2003-003	carte analogique et batterie	277,26 €	28/11/2003
2183	MAT2003-005	ecran tele 15'/magnetoscope	437,90 €	11/12/2003
2183	MAT2003-004	imprimante jet encre hp 5652	200 €	11/12/2003
2183	MAT2004-03	micro mac celeron / st georges	929 €	06/12/2004
2183	MAT2004-02	ordinateur emac g4 de 1,25ghz	798,07 €	06/12/2004
2188	MAT2004-01	ecran procolor + 2 projecteurs	239,93 €	06/12/2004
2183	MAT2004-04	imprimante hp psc ref q3068a	207 €	06/12/2004
2183	MAT2004-05	onduleur pulsar ellipse premium	708,20 €	20/12/2004
2183	MAT2007-001	acq. materiel informatique	10874,80 €	06/12/2007
2188	LAVE LINGE	machine a laver aeg 62850 ecole vendel	718,44 €	28/08/2009
2178	MAT INF 2009	materiel informatique ecole numerique rurale	13788,78 €	06/11/2009
2183	INV001	ordinateur et imprimante hp 3e classe	2823,79 €	28/12/2012
2188	INV052	lave linge fre 7213	399,99 €	28/11/2014
2188	INV054	appareils photos fre 7988	191,14 €	04/05/2015
2188	INV055	poste radio	99,99 €	04/05/2015
2188	2015IMPRIM293	achat imprimante et cartouche ecole st marc fa20150785 du 210515 delib du 290415	175 €	06/07/2015

2188	2015IMPRIM348	achat imprimante ecole vendel fa20150784 du 210515 delib du 290415	70 €	06/07/2015
2188	269IMPRIM201601	imprimante multifonction mb 2350 ecole st georges fa20160906 du 300616	212,50 €	29/07/2016
2184	2016STG10002TABLES	tables ecole st georges 0916 f51612376 du 310816	293,45 €	10/10/2016
2184	2016STG10002CHAISES	chaises ecole st georges 0916 f51627496 du 060916	175,44 €	10/10/2016
2183	201705IMP35063	achat imprimante multifonction canon mb2755 ecole la chapelle	232,30 €	30/06/2017
2183	GPS2018CARS	achat gps cars	339,98 €	05/07/2018
2051	BENEYLU2018	licence beneylu school ecole 3 ans - enir 2018	921 €	31/12/2018
2183	POSTECDVENDEL	achat poste radio cd mp3 ecole vendel	80,04 €	31/12/2018
2183	348CANON27502019	imprimante canon mb275o - ecole vendel	214,40 €	22/03/2019
2183	063CANON27502019	imprimante canon mb2750 - ecole lcsa	185 €	22/03/2019
2183	2020MATINFO2	licence logiciel smart 5 ecoles	264 €	12/03/2020
2183	POSTECDVENDEL2	achat poste cd mp3 usb bluetooth ecole vendel	71,80 €	16/12/2020
2183	2021 MAT INFO ECOLE V	materiel informatique ecole vendel achat d'une tablette	482,90 €	21/01/2022
2051	LICENCESMART	licence informatique pour ecoles	264 €	11/05/2022
2188	2015IMPRIM348	achat imprimante ecole vendel fa20150784 du 210515 delib du 290415	399,99 €	28/11/2014
2188	269IMPRIM201601	imprimante multifonction mb 2350 ecole st georges fa20160906 du 300616	191,14 €	04/05/2015
2184	2016STG10002TABLES	tables ecole st georges 0916 f51612376 du 310816	99,99 €	04/05/2015
2184	2016STG10002CHAISES	chaises ecole st georges 0916 f51627496 du 060916	175 €	06/07/2015
2183	201705IMP35063	achat imprimante multifonction canon mb2755 ecole la chapelle	70 €	06/07/2015
2183	GPS2018CARS	achat gps cars	212,50 €	29/07/2016

2.2 Les restes à recouvrer et restes à payer

Il est convenu que les créances du budget du SIRS du Couesnon d'un montant de 1 865,63 € sont reprises au budget principal de la commune de Rives-du-Couesnon comme suit :

Compte	objet	Valeur
411	redevables	954,23 €
4161	Créances douteuses	884,50 €
46726	Débiteurs divers -contentieux	26,90 €
TOTAL		1865,63 €

2.3 La trésorerie

Le solde de la trésorerie au jour de la dissolution du syndicat est réparti entre les collectivités membres en fonction des effectifs domiciliés sur chaque commune au 1^{er} octobre 2024.

- Solde de trésorerie : 5 538,56 €
- Nombre total d'enfants : 319

La Chapelle Saint-Aubert

- Nombres d'enfants : 31
- Pourcentage : 9,72 %
- Montant de trésorerie à percevoir : 5 538,56 € x 9,72 % = **538,35 €**

Rives-du-Couesnon

- Nombres d'enfants : 288
- Pourcentage : 90,28 %
- Montant de trésorerie à percevoir : 5 538,56 € x 9,72 % = **5 000,21 €**

9. DCM205.5.51 RETROCESSION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE

Considérant la demande de rétrocession présentée par Madame ABILY (née MORAZÉ) Joëlle Josette Chantal résidante au 5 impasse Adrien Kerloc'h, 29780 PLOUHINEC (Finistère) et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

- Acte n°127 en date du 31 juillet 1997
- Enregistré par Le Maire de Vendel, M. Jean Coudray, le 7 août 1997.
- Concession perpétuelle (plan B3, concession n°127)
- Au montant réglé de 400 Francs.

Le Maire expose au conseil municipal que Madame ABILY Joëlle, acquéreur d'une concession perpétuelle dans le cimetière communal de Vendel, se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Madame ABILY Joëlle déclare vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa convenance. Cette demande est motivée par le fait que la titulaire n'en a plus l'usage en raison d'un déménagement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la reprise de la concession funéraire de Madame ABILY Joëlle au prix de 50 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à établir l'acte de rétrocession dans les conditions fixées dans la présente délibération.

INDIQUE que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 21 « immobilisations corporelles », opération n°10018 « Travaux divers » du budget principal 2025.

DECISIONS DU MAIRE :

1- DCM2025.12 du 19/05/25 Pose d'un coffret électrique triphasé salle des fêtes de St Jean

Considérant la nécessité de poser un coffret triphasé dans le boîtier électrique du sous-sol de la salle des fêtes permettant ainsi aux associations d'en bénéficier lors d'événements, Monsieur le maire décide de retenir le devis de l'entreprise JAVELLE, domiciliée à La Buissonnière, 35210 PARCE, pour un montant total de mille trois cent

quinze euros et trente centimes HT (1 315,30 €) soit mille cinq cent soixante-dix-huit euros et trente-six centimes TTC (1 578,36 €).

QUESTIONS DIVERSES :

- Informations relatives au bulletin municipal (édition juillet 2025)
- Lancement d'une étude pour le devenir de deux biens immobiliers communaux (Maison Bouvier et boulangerie de Vendel)
- Aire de covoiturage de Saint-Marc-sur-Couesnon : démarche portée par Rennes Métropole (phase étude)

La séance est levée à 22h30

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 19 juin 2025 à 20h à la mairie de Rives-du-Couesnon.

Le Maire,



La secrétaire de séance,
Fiona DELAUNAY

